

Reçu le : 09.09.19

Enquête du : 16 septembre au 7 octobre 2019

Propriétaire : VILLE DE NYON

Représenté par : SERVICE ESPACES VERTS

Adresse : RUE DE RIVE, RUE DE LA COMBE

Parcelle(s) N° : DP 1045, DP 1046, DP 1048,

NB : l'exactitude des informations, limites et autres, incombe au propriétaire ou son représentant

Motif invoqué pour la demande :

ARBRES DEPERISSANTS ET DANGEREUX

Types de décision

- Soumis au règlement communal sur la protection des arbres (LPNMS)
- Soumis au régime forestier (Lfo)
- Atteinte à un biotope, cas à soumettre au Centre de Conservation de la faune et de la nature (LPN, LPNMS, Lfaune)
- Information pour mise en conformité suite à l'abattage déjà exécuté en raison d'une mise en danger éminente

Importance paysagère

- 1. grande valeur
- 2. valeur moyenne
- 3. de peu d'intérêt
- 4. arbre d'ornement non-suivi

Etat sanitaire (apparence visuelle)

- 1. sain et vigoureux
- 2. de condition normale
- 3. présentant des doutes
- 4. arbre blessé
- 5. sec sur pied

ARBRE(S)

Parcelle N°	Numérotation	Essence	Nombre	Ø du tronc en cm à 130cm du sol	Hauteur en mètre	Etat sanitaire (apparence visuelle)	Motifs retenus pour l'abattage
DP 1045	1.	Robinier	1	env. 32	env. 7	4.	6.
DP 1046	2.	Robinier	1	env. 32	env. 7	4.	6.
DP 1048		Tilleul	1	env. 52	env. 13	4.	6.
		Total :	3				

Motif(s) retenu(s) pour l'abattage

- 1. Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt1à3)
- 2. Arbre nuisant à la conservation de bien de valeurs notables (art.15, LPNMS, pt 4)
- 3. Entretien de la surface boisée
- 4. Construction d'un bâtiment selon dispositions légales
- 5. Arbre non conforme selon distance et hauteur par rapport à la limite de propriété
- 6. Dangereux envers la population, les usagers
- 7. Abattage d'urgence effectué pour la sécurité
- 8. Mesures phytosanitaires

Proposition

- Autoriser l'abattage
- Autoriser l'abattage avec compensation
- Autoriser la taille
- Autoriser l'écimage
- Refuser l'abattage
- L'état d'urgence nécessite/a nécessité un abattage sans délai
- Autoriser le recepage

Compensation

- Aucune, parcelle suffisamment boisée
- Replantation
- Taxe compensation de CHF

REMARQUES (devis, restrictions, délais, etc.)

Replantation fin 2019 – début 2020 de 2 arbres pour la Rue de Rive.

Rue de la Combe = replantations à prévoir dans les projets de rénovation et réaménagement définitifs de cette parcelle.

Pour le préavis – Service espaces verts et forêts
 Fabienne Freymond Carfione
 Municipale

Hugues Rubattel
 Chef de service



Géoportail SITNyon

Système d'information du territoire de la Ville de Nyon

SITNyon - Place du Château 3 - 1260 Nyon - map.nyon.ch - sit@nyon.ch - 022 316 43 55

VILLE DE NYON - LOCALISATION DES ARBRES - ABATTAGES PRECONISES – PREAVIS 01/19



RUE DE RIVE – DP 1045, DP 1046
2 ROBINIER À ABATTRE (ROBINIA PSEUDOACACIA 'UMBRACULIFERA')



RUE DE LA COMBE – DP 1048
1 TILLEUL À ABATTRE (TILIA CORDATA)